



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quatorzième session

194 EX/10

PARIS, le 3 mars 2014
Original anglais

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR LA DÉCENNIE INTERNATIONALE DU RAPPROCHEMENT DES CULTURES (2013-2022)

Résumé

Le présent document est soumis en application de la résolution 37 C/1 (II), par laquelle la Conférence générale a prié la Directrice générale de finaliser et de soumettre le plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 194^e session.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 6.

CONTEXTE

1. À sa 36^e session, la Conférence générale de l'UNESCO a proposé que la période 2013-2022 soit proclamée Décennie internationale du rapprochement des cultures¹. Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies², qui a désigné l'UNESCO comme organisme chef de file pour cette Décennie au sein du système des Nations Unies. Cette nouvelle mission est conforme au mandat de l'Organisation ainsi qu'à son engagement constant en faveur de la compréhension mutuelle, comme le reconnaissent un certain nombre de décisions et d'initiatives phares de l'UNESCO³ et des Nations Unies⁴, en mettant l'accent sur le dialogue interculturel.

2. L'UNESCO étant l'organisme chef de file pour la Décennie, la Directrice générale⁵ a engagé de vastes consultations avec tous les partenaires concernés de l'Organisation, et a créé un compte spécial en vue de mobiliser des ressources extrabudgétaires. Dans ce cadre, l'UNESCO a collaboré avec la République du Kazakhstan, initiatrice de la Décennie, lors de l'événement de lancement qui s'est déroulé le 23 août 2013 à Astana.

3. À l'issue des consultations, plusieurs États membres, ainsi que des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres partenaires entretenant des relations officielles avec l'UNESCO, ont exprimé leur soutien et leur engagement en faveur de la Décennie (voir annexe II). Des observations et des propositions importantes ont été formulées, et elles constituent un échantillon représentatif des objectifs et des attentes liés à ce nouvel engagement. Elles témoignent en outre d'une volonté profonde de participer davantage à la mise en place d'une stratégie mondiale ayant des effets concrets aux niveaux régional, national et local, en vue d'améliorer la connaissance mutuelle et la compréhension du monde.

4. À sa 37^e session⁶, la Conférence générale a prié « la Directrice générale de finaliser et de soumettre le plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 194^e session ». Dans le même esprit, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est félicitée, dans sa résolution 68/126 du 10 décembre 2013, « du lancement de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), pour laquelle l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en consultation avec les États membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, établira un plan d'action visant à renforcer le dialogue entre les religions et les cultures et à promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelle ».

5. Le document présenté à l'annexe I contient des informations plus détaillées sur le projet de plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures.

Projet de décision proposé

6. À la lumière des informations générales exposées ci-dessus, et compte tenu du Projet de plan d'action et de ses annexes, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

¹ La résolution 36 C/40 a été proposée par la République du Kazakhstan et appuyée par un certain nombre d'États membres.

² A/RES/ 67/104.

³ Résolutions 32 C/60, 34 C/46 et 36 C/66 et décision 172 EX/49.

⁴ A/RES/52/15, A/RES/56/6, A/RES/57/6.

⁵ CL/4021 du 10 juin 2013.

⁶ Résolution 37 C/1 (II).

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant les résolutions 34 C/46, 35 C/47, 36 C/40 et 37 C/1 (II) de la Conférence générale de l'UNESCO, ainsi que les résolutions 62/90, 63/22, 66/226, 67/104 et 68/126 de l'Assemblée générale des Nations Unies,
2. Ayant examiné le document 194 EX/10 et ses annexes,
3. Réaffirmant l'impérieuse nécessité de consolider et d'intensifier le dialogue entre les cultures afin de créer, aux niveaux national, régional et mondial, un environnement propice au respect de la diversité culturelle, des droits de l'homme et de la compréhension mutuelle, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et l'Acte constitutif de l'UNESCO,
4. Rappelant également la longue et riche expérience de l'UNESCO s'agissant de développer et de resserrer les liens entre les peuples, les cultures et les civilisations afin de bâtir la paix dans l'esprit des hommes et des femmes,
5. Accueille avec satisfaction le Projet de plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) présenté par la Directrice générale, après consultation des États membres, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et d'autres partenaires compétents entretenant des relations officielles avec l'UNESCO ;
6. Approuve le Projet de plan d'action élaboré par la Directrice générale, et invite celle-ci à le finaliser en tenant compte des observations formulées par le Conseil exécutif ;
7. Se félicite de la création d'un compte spécial pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures, et prie instamment la Directrice générale de poursuivre ses efforts de sensibilisation de tous les partenaires et de mobilisation de fonds extrabudgétaires en vue de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale ;
8. Invite tous les États membres et les organisations et institutions compétentes à s'appuyer sur ce Plan d'action et sur les principes qui y sont énoncés lorsqu'ils définiront leur propre programme, en vue de poursuivre leur engagement en faveur du dialogue, de la compréhension et de la coopération entre les cultures au service de la paix ;
9. Prie la Directrice générale de lui présenter, à sa 197^e session, un rapport sur la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures.

ANNEXE I

DÉCENNIE INTERNATIONALE DU RAPPROCHEMENT DES CULTURES (2013-2022)

PROJET DE PLAN D'ACTION

I. INTRODUCTION

1. À sa 67^e session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 67/104 intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », par laquelle elle a proclamé la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) et a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à en être l'organisme chef de file. Ce nouveau cadre s'appuie sur l'engagement pris précédemment par la communauté internationale en faveur du dialogue interculturel et de la paix, lequel a trouvé son expression dans un certain nombre de promesses historiques formulées par l'UNESCO¹ et les Nations Unies².

2. De par son mandat constitutionnel, qui affirme « qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité », l'UNESCO s'est engagée depuis longtemps à « atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité », et dispose d'une légitimité reconnue à cet égard. Cette vision et cette aspiration ont été et sont constamment renouvelées et adaptées aux contextes politiques régionaux et internationaux.

3. Cependant, se pose toujours la question de la démarche à adopter pour parvenir à l'unité-dans-la-diversité ou mieux encore, atteindre à l'unité par-delà la diversité, à travers une pleine participation à la richesse infinie des cultures du monde. Pour relever ce défi, le présent Plan d'action s'appuie sur les consultations engagées par la Directrice générale de l'UNESCO et met à profit les mesures de suivi inspirées par la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010) et le Programme d'action pour une culture de la paix et de la non-violence (2012-2013). L'objet de ce Plan est par conséquent de constituer en un ensemble cohérent un vaste éventail de points de vue et d'approches, tout en définissant un objectif commun visant à renforcer les initiatives en cours aux niveaux local, national, régional et mondial, et à susciter un large mouvement en faveur d'un dialogue interculturel respectueux de la diversité culturelle et des droits de l'homme, dans un climat de confiance et de compréhension mutuelles propice à l'instauration de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale ainsi que du développement durable.

II. RAPPROCHEMENT DES CULTURES : UN NOUVEL HORIZON MARQUÉ PAR DE NOUVEAUX DÉFIS

4. Le but principal du système des Nations Unies est de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » et de « favoriser le progrès social et [d']instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ». Ces idéaux humanistes formulés il y a plusieurs décennies demeurent incontestablement aujourd'hui le plus pertinent des repères pour orienter l'action à mener, dans un monde d'interdépendances complexes où un conflit peut se propager dans n'importe quelle autre région. Ainsi, il devient urgent de prendre conscience que la paix peut disparaître soudainement, même là où elle relève d'une tradition ancienne. La paix durable repose sur un écheveau complexe et fragile de valeurs, d'attitudes et de comportements intimement liés,

¹ Résolutions 34 C/46, 35 C/47, 36 C/40 et 37 C/1 (II).

² Résolutions 52/15, 56/6, 57/6, 60/288 et 63/22.

requis pour l'application des traités internationaux ainsi que dans la vie quotidienne, pour la pratique du respect, de la tolérance, de l'ouverture d'esprit, de la compréhension mutuelle et du dialogue. Avant tout, le dialogue doit jouer un plus grand rôle dans le développement d'une conscience planétaire universelle, exempte de tout préjugé d'ordre racial, ethnique et social.

5. Selon les diverses approches conceptuelles, intellectuelles, politiques et programmatiques, les termes « unité-dans-la-diversité », « routes de dialogue », « tolérance », « culture de la paix », « dialogue entre les civilisations », « dialogue interreligieux et interculturel » et, plus récemment, « rapprochement des cultures », ont été utilisés pour exprimer cette aspiration. À une époque de mondialisation et de transformations sociales rapides, le fait de mettre en avant la notion de rapprochement doit être considéré comme une réponse à la nécessité urgente de prendre en compte et de mettre clairement en évidence les nouvelles articulations entre la diversité culturelle et les valeurs universelles.

6. Compte tenu de la diversité des cultures et des nombreuses façons dont elles peuvent interagir de manière pacifique et féconde, il est important de considérer le présent Plan d'action comme l'affirmation ferme d'une forte volonté d'action, notamment l'élaboration de nouvelles politiques et un engagement renouvelé des parties prenantes à contribuer au rapprochement des peuples. En effet, le Plan d'action a pour objet de fournir des lignes directrices et des principes afin d'éclairer et d'inspirer les projets qui seront menés par un nombre croissant d'acteurs divers au cours de la Décennie. Conçues et mises en œuvre dans ces cadres universellement acceptés, les nombreuses mesures qui seront prises pendant cette période offriront autant de possibilités de montrer le potentiel du rapprochement, processus lent, progressif et patient. C'est à travers cet ensemble d'initiatives qu'une compréhension globale des effets du rapprochement se fera jour, et qu'apparaîtront les liens plus profonds qui le rattachent à la culture de la paix et au dialogue. De ce point de vue, on peut considérer que le rapprochement des cultures implique que la sécurité internationale et l'inclusion sociale ne peuvent être obtenues durablement sans engagement envers des principes tels que la compassion, la convivialité, l'hospitalité, la solidarité et la fraternité, qui constituent le fondement de la coexistence humaine propre à toutes les confessions religieuses et à toutes les idéologies laïques.

7. L'avantage d'une décennie est d'offrir une approche à moyen terme plutôt qu'à court terme, ce qui, dans ce contexte, est primordial pour obtenir des effets plus concrets et mesurables. Cette approche est conforme aux enseignements tirés des commémorations internationales précédentes, ainsi qu'aux résultats des consultations menées sur le présent Plan d'action, qui indiquent qu'il convient d'encourager des projets novateurs, cohérents et globaux et de choisir soigneusement et définir précisément les publics cibles. Dans le même esprit, les acteurs participant à la mise en œuvre de la Décennie pourraient ainsi améliorer la pertinence et les résultats de leurs activités en élaborant des stratégies claires, définissant notamment, pour certaines d'entre elles, des priorités annuelles, en vue d'affiner le profil de la Décennie. La difficulté résidera donc dans la capacité à créer un cadre d'action souple assorti d'une stratégie réaliste et durable (voir Partie V).

III. OBJECTIFS ET BUT

8. La Décennie internationale aura pour objet de démontrer les bénéfices de la promotion conjointe du respect des droits de l'homme et de la diversité culturelle, tout en reconnaissant l'importance du dialogue entre les cultures et les religions pour lutter contre les nouvelles formes de racisme, de discrimination, d'intolérance, d'extrémisme et de radicalisation, tissant par là même des liens entre les peuples et les nations. Plus précisément, la Décennie doit :

- réaffirmer et renouveler l'expression des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'Acte constitutif de l'UNESCO, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, ainsi que dans les instruments régionaux pertinents ;

- contribuer à l'émergence d'une conscience planétaire en faveur des idéaux et de la pratique de la compréhension mutuelle et de la non-violence en donnant aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'à la société civile, de nouveaux arguments pour adapter de manière créative leurs cadres politiques afin de faire face aux défis qui compromettent la cohésion de l'humanité et la coexistence pacifique ;
- se pencher sur les principes et les conditions de l'émergence d'une philosophie commune, exempte de tout préjugé d'ordre racial, ethnique, religieux et social, favorisant ainsi l'apparition de possibilités et d'espaces nouveaux, où les besoins et les aspirations des sociétés pourraient s'exprimer et être entendus, notamment ceux des jeunes hommes et femmes, afin de susciter une interprétation et un espoir partagés ;
- sensibiliser les gouvernements, les personnalités influentes, les chefs religieux, les croyants et les non-croyants, la société civile et le secteur privé au rôle joué par le dialogue interculturel et interreligieux pour lutter contre la manipulation de la religion et favoriser la durabilité et la cohésion sociales, en concevant des politiques, des modalités et des outils nouveaux en vue d'assurer un vivre ensemble harmonieux ;
- promouvoir la coopération internationale, la solidarité et la réconciliation en maintenant un climat de confiance et de sécurité mutuelles, de compréhension et de connaissance approfondie entre les nations, les cultures, les traditions, les religions et les croyances, en particulier dans les communautés et les nations où des situations de post-conflit et de post-catastrophe engendrent des tensions.

9. En somme, l'objectif primordial de la Décennie internationale est de donner aux générations actuelles et futures des moyens d'agir en les dotant de connaissances appropriées et de compétences, d'aptitudes et d'outils nouveaux nécessaires pour échanger, communiquer et coopérer par-delà les frontières culturelles, religieuses et nationales et pour devenir des citoyens mondiaux responsables dans un monde plus sûr pour tous, essentiellement par le biais de l'éducation, des arts et d'initiatives et de projets relatifs au patrimoine ainsi que de la science, des technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris l'Internet et les médias et réseaux sociaux .

IV. PRINCIPAUX AXES D'ACTION

10. Un Plan d'action pour la Décennie est proposé afin d'atteindre ces objectifs. Il est axé sur quatre grandes thématiques inspirées du cadre mobilisateur de l'Année internationale du rapprochement des cultures, notamment : (i) promouvoir une compréhension et une connaissance mutuelles de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse ; (ii) construire un cadre pluraliste de valeurs communes ; (iii) diffuser les principes et les outils du dialogue interculturel par le biais de l'éducation de qualité et des médias ; et (iv) favoriser le dialogue au service du développement durable et de ses dimensions éthiques, sociales et culturelles.

IV.1 Promouvoir une compréhension et une connaissance mutuelles de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse et soutenir les efforts de réconciliation

11. Le rapprochement des cultures par le dialogue interculturel et interreligieux demande une compréhension élémentaire d'autrui, entre autres son histoire, sa langue, son patrimoine, sa religion et ses croyances. Comme énoncé dans le préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO, « l'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations, par où leurs désaccords ont trop souvent dégénéré en guerre ». Les vies de tous les peuples et de toutes les nations étant de plus en plus interdépendantes, le respect mutuel ne doit pas simplement consister à garder ses distances, mais reposer sur une connaissance positive et réciproque de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse. Le dialogue, la solidarité et le rapprochement sont indispensables à la

mise en œuvre de toutes les dimensions de la paix, y compris la prévention de la violence et du terrorisme, le règlement pacifique des conflits, le respect mutuel, la compréhension et la coopération internationale. Ils sont également essentiels pour promouvoir activement la cohésion et l'inclusion sociales, notamment à mesure que les migrations et les nouveaux modes de communication transforment les sociétés en communautés multiculturelles partageant le même espace et cherchant à définir un ensemble de valeurs auxquelles tous les citoyens pourraient adhérer dans le plein respect des droits de l'homme.

12. Un aspect important de la Décennie est d'encourager une plus grande sensibilisation à l'histoire et aux liens développés entre les cultures et les civilisations et de mettre en avant les processus qui ont fait avancer le dialogue interculturel et le rapprochement des cultures, en portant une attention particulière au rôle effectif des femmes et des jeunes, ainsi qu'à celui des minorités et des peuples autochtones, dont l'action sur la vie des sociétés a souvent été sous-estimée. Ainsi, il convient de placer un accent particulier sur les transformations sociales et culturelles, en articulant judicieusement les exigences des identités culturelles et de la citoyenneté.

13. La Décennie doit être l'occasion de montrer que la diversité est avant tout un processus dynamique offrant à chacun de nouvelles possibilités d'améliorer ses connaissances, ses compétences et ses aptitudes, grâce à la capacité créatrice des individus à constamment refaçonner les normes du bien-être et les manières de vivre ensemble.

IV.2 Construire un cadre de valeurs communes favorisant la cohésion sociale

14. Le dialogue est un processus qui exige, outre la reconnaissance de la diversité culturelle, l'adhésion sincère à des valeurs communes telles que la liberté, l'égalité – y compris l'égalité des genres –, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature, l'inclusion sociale, concernant notamment les jeunes et les minorités ainsi que les peuples autochtones. Un véritable rapprochement des cultures peut se produire à condition que les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et les communautés religieuses s'engagent à diffuser un message de paix, de justice, de respect et de tolérance basé sur le principe fondamental de l'égalité de dignité de toutes les cultures et de toutes religions, ainsi que sur les droits individuels explicitement énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion et le droit à la liberté d'opinion et d'expression, qui inclut « le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » .

15. En s'appuyant sur le dialogue interculturel et interreligieux et sur une culture de la paix, le rapprochement des cultures encourage les discussions sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques favorisant l'élimination de toutes les formes de discrimination, la libre circulation de l'information et du savoir, la participation démocratique, la solidarité internationale et un sens de la responsabilité mondiale. À cet égard, l'importance des lieux publics et d'événements spécifiques tels que les festivals culturels, les rassemblements religieux ou les manifestations sportives doit être mise en avant pendant les journées, semaines, années et décennies des Nations Unies, dans la mesure où ils offrent une enceinte privilégiée pour une interaction culturelle bénéfique à tous (voir paragraphe 29).

IV.3 Diffuser les principes et les outils du dialogue interculturel par le biais de l'éducation de qualité et des médias

16. Le fait de toucher l'esprit des individus, l'éducation à tous les niveaux et les médias, y compris l'Internet, comptent parmi les principaux moyens de créer les conditions nécessaires à un véritable rapprochement des cultures. L'éducation de qualité doit essentiellement reposer sur le respect des droits de l'homme, de la diversité culturelle et de leur interaction, grâce à un dialogue interculturel dynamique. Ainsi, il faut que les enfants et les jeunes reçoivent, dès leur jeune âge, une éducation au sujet des valeurs, des attitudes, des comportements et des modes de vie qui

doivent leur permettre de régler tout différend de manière pacifique et dans un esprit de respect de la dignité humaine et de non-discrimination. La participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle de la communauté étant un droit qui conditionne le rapprochement des cultures, il est essentiel de réaffirmer l'importance des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), qui, parce qu'ils relèvent d'un programme mondial englobant tous les niveaux et toutes les dimensions de l'éducation, contribuent directement au développement pacifique des sociétés. Cela a également été reconnu dans l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout du Secrétaire général, qui a fait de l'éducation à la citoyenneté mondiale l'une de ses trois grandes priorités.

17. Conformément aux principes énoncés dans la Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1974), tous les acteurs de l'éducation doivent déployer des efforts conjoints afin de doter les enseignants et les apprenants de connaissances et d'aptitudes à l'ouverture d'esprit et à l'appréciation de la diversité culturelle. Cela passe par la révision du contenu des programmes et manuels scolaires nationaux – d'histoire notamment – et d'autres matériels d'apprentissage, en tenant compte de la diversité des modes d'apprentissage et des expériences de vie, ainsi que d'autres problématiques liées à la diversité linguistique et culturelle en général. Cet enseignement doit également inclure l'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la citoyenneté mondiale, au dialogue interculturel et au développement durable. Il faut en outre que les établissements scolaires, les universités et d'autres institutions d'éducation et de recherche prennent des initiatives afin de promouvoir le rapprochement des cultures. La Décennie offre une occasion importante de souligner que les nouvelles compétences interculturelles doivent faire partie intégrante de tous les programmes scolaires.

18. Compte tenu de l'importance croissante du rôle joué par les médias dans la vie quotidienne des individus partout dans le monde, notamment chez les jeunes, il est capital d'exploiter le potentiel qu'ils recèlent pour promouvoir le rapprochement des cultures. Les médias traditionnels comme la presse écrite, la télévision et la radio restent des moyens essentiels d'informer les individus sur les autres cultures et les autres religions. Ils sont capables de modifier la perception de cultures et de religions différentes, à condition que les journalistes et les acteurs des médias soient bien formés et sensibilisés à la nécessité de respecter et de promouvoir de façon positive les droits de l'homme, la diversité culturelle ainsi que des programmes empreints de non-violence.

19. Cependant, il convient de noter que dans un monde de plus en plus interconnecté, l'importance de la formation aux médias tendra toujours davantage à dépasser la sphère des professionnels. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, désormais omniprésentes dans toutes les sociétés, élargissent l'accès à l'information et au savoir et accroissent la capacité à participer à la vie culturelle, sociale, politique et économique de la communauté. Les outils numériques permettent de jeter des ponts entre les différentes cultures et religions du monde, mais ils peuvent également être utilisés à mauvais escient et élargir le fossé entre les cultures et au sein des cultures. Les médias Internet et les réseaux sociaux restent un terrain très mal connu, qui offre des plates-formes de dialogue ouvertes mais constitue aussi une caisse de résonance de l'intolérance, de l'extrémisme et de la division. Dans ce contexte, les programmes relatifs aux compétences interculturelles et à l'initiation aux médias et à l'information doivent devenir des références essentielles si l'on veut que l'exercice de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et de la communication favorise la compréhension mutuelle, la tolérance et la coopération entre les peuples.

IV.4 Favoriser le dialogue au service du développement durable et de ses dimensions éthiques, sociales et culturelles

20. Il est admis que la pauvreté et la dégradation de l'environnement sont des causes de conflit et constituent des obstacles à la réconciliation entre les nations et au sein des nations. Or, le rapprochement des cultures repose sur les mêmes exigences que le développement durable, en particulier concernant ses dimensions éthiques, sociales et culturelles, souvent négligées. Il est pourtant indispensable de tenir compte de cette dimension immatérielle du développement si l'on

espère voir les modes de consommation et de production évoluer de manière démocratique et progressive, de telle sorte que l'humanité puisse parvenir à un bien-être commun, notamment dans le cadre de l'agenda post-2015.

21. Toutes les cultures, y compris, en particulier, la multitude de systèmes de savoirs traditionnels et autochtones, constituent une ressource de valeurs, d'attitudes et de comportements qui ne peut qu'éclairer les politiques et les pratiques du développement durable. Alors que les défis environnementaux mondiaux exigent la mise en place de cadres d'action communs, l'approche qu'il convient de promouvoir pendant cette Décennie réside dans la reconnaissance et le respect de toutes les formes de savoir et des traditions qui contribuent à préserver la résilience des écosystèmes et à promouvoir des modes d'utilisation durables, concernant notamment la gestion de l'eau et d'autres ressources naturelles. La science doit à présent ouvrir de nouveaux espaces de dialogue, en particulier sur les aspects du progrès scientifique susceptibles de soulever des questions et des controverses éthiques. L'exercice de l'éthique représente un défi permanent : ce processus, qui nécessite un dialogue permet, lorsqu'il est efficacement conçu, d'apporter des réponses équilibrées, rationnelles, raisonnables et responsables.

22. Comme énoncé dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 intitulé « L'avenir que nous voulons », il est impossible de parvenir au développement durable sans démocratie, participation inclusive, inclusion sociale et respect de la diversité culturelle. En d'autres termes, la nécessité impérieuse d'organiser et de soutenir le pluralisme culturel à tous les niveaux reste un aspect capital et indispensable des efforts déployés en faveur de l'instauration d'une paix durable. De ce fait, il faut multiplier les plates-formes d'échange et recenser les pratiques innovantes propices au pluralisme culturel aux niveaux local, national et régional. La sensibilisation aux expressions culturelles des minorités, des migrants, des peuples autochtones et d'autres groupes défavorisés et exclus, aux fins d'encourager le respect et la compréhension mutuelle en vue d'une cohésion sociale, sera donc une composante importante de la Décennie internationale. Cela contribuera également à souligner que le patrimoine culturel et la créativité peuvent concourir au développement et à l'éradication de la pauvreté, à condition d'établir un équilibre entre la dynamique de la culture et les exigences du marché, tout en rappelant que le commerce des biens et des services culturels ne se limite jamais à un échange commercial, mais constitue également une interaction culturelle, et donc une possibilité de rapprocher les cultures.

V. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE, CONSTITUTION DE RÉSEAUX ET CRÉATION DE PARTENARIATS

23. La Décennie internationale permettra de renforcer le développement d'initiatives et de projets phares, en mettant à profit l'action menée depuis longtemps par l'UNESCO dans ce domaine ainsi que les fonctions principales de l'Organisation – laboratoire d'idées, centre d'échange d'informations, organisme normatif, organisme de développement des capacités et catalyseur pour la coopération internationale. L'UNESCO tirera parti de ses propres programmes et initiatives relatifs au rapprochement des cultures. Elle dispose en effet d'un large éventail de programmes visant à élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes, contribuant ainsi à la compréhension mutuelle et au rapprochement des cultures. Le mandat et le savoir-faire uniques de l'UNESCO en matière d'éducation, de science, de culture, de communication et d'information seront mobilisés par le biais d'approches intersectorielles novatrices des domaines prioritaires, et en utilisant de la façon la plus efficace les programmes, instruments normatifs et modalités d'action pertinents (voir annexe II).

24. Une place prépondérante sera accordée aux deux priorités stratégiques de l'Organisation, l'Afrique et l'Égalité des genres, ainsi qu'à certaines thématiques transversales telles que la culture de la paix, les droits de l'homme, la jeunesse, la bioéthique et l'inclusion sociale. L'objectif ultime est de réaffirmer et renforcer le rôle de chef de file et la responsabilité constitutionnels de l'UNESCO à l'égard de la promotion du rapprochement des cultures, en montrant pourquoi la

diversité culturelle, le dialogue interculturel et la gouvernance démocratique réceptive sont essentiels pour le développement et la paix, en particulier en temps de crise mondiale. Cela pourrait devenir plus pertinent au niveau local, avec la mobilisation totale des bureaux hors Siège de l'UNESCO et des Équipes de pays des Nations Unies, dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

25. Le Plan d'action doit plus spécifiquement :

- (a) améliorer l'accès de tous à une éducation formelle et non formelle de qualité, exempte de tout préjugé et stéréotype culturel, religieux et de genre, ainsi qu'à une éducation aux droits de l'homme et au dialogue interculturel en vue de renforcer la coopération interuniversitaire Sud-Sud et Nord-Sud-Sud ;
- (b) multiplier les opportunités de recherches, de rencontres et de débats publics et élargir les espaces de médiation interculturelle, sous forme d'expositions illustrant les échanges et les transferts de cultures ainsi que de foires et festivals en utilisant entre autres des lieux tels que les musées, les galeries et les fondations, et en faisant appel aux nouvelles technologies, notamment en faveur de la diversité linguistique et de la traduction ;
- (c) souligner le rôle de la créativité, en tant que ressort fondamental de l'innovation, en insistant tantôt sur les spécificités, tantôt sur les similitudes des sociétés et, à cet égard, renforcer la promotion d'une vision intégrée du patrimoine culturel sous tous ses aspects : porteur d'histoire et d'identité à conserver, ressource et moteur de développement durable et outil de dialogue interculturel – lequel inclut le dialogue interreligieux ;
- (d) mobiliser les médias et les technologies de l'information et de la communication pour changer la perception des différentes cultures et religions par, entre autres, la promotion d'un dialogue sur Internet, y compris les réseaux sociaux, où plusieurs expressions culturelles peuvent être mises en circulation et partagées ; ou encore la coproduction, favorisant le dialogue entre professionnels des médias d'horizons culturels différents, particulièrement sur des sujets sensibles ;
- (e) promouvoir le contenu et les pratiques des savoirs – y compris les connaissances traditionnelles et les systèmes de savoir locaux et autochtones – qui contribuent au développement durable, à la promotion des droits de l'homme, de la philosophie et du dialogue interculturel, en accordant une attention particulière à la lutte contre le racisme, la discrimination, l'extrémisme, la radicalisation et la manipulation des identités culturelles et religieuses pour que s'instaure une culture de la paix et de la démocratie.

26. Pour appuyer cette stratégie, l'UNESCO travaillera à établir des partenariats pertinents et axés sur des objectifs en vue d'élaborer des cadres de planification et de mise en œuvre inclusifs et d'assurer la participation et la coopération effectives des principaux acteurs chargés d'une mission pertinente à l'égard de la réalisation des objectifs de la Décennie. Parmi ces acteurs, figureront notamment des organismes et des institutions spécialisées du système des Nations Unies, ainsi que l'Alliance des civilisations. En outre, la mise en œuvre des mesures prévues reposera également en grande partie sur les importants travaux d'organisations gouvernementales et intergouvernementales régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Centre international du Roi Abdallah Ben Abdelaziz pour le dialogue interculturel et interreligieux, le Commonwealth, le Conseil de l'Europe, l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO), l'Organisation des États ibéro-américains (OEI), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), la Réunion Asie-Europe (ASEM) et l'Union africaine. Des organisations non gouvernementales et la société civile en général, y compris des institutions religieuses, seront

mobilisées pour contribuer à la mise en œuvre de ce processus dans lequel le Comité de liaison ONG-UNESCO pourrait jouer un rôle important.

27. Un recensement régulièrement actualisé des initiatives mondiales et régionales pertinentes sera effectué, ce qui permettrait, si ces dernières étaient intégrées au présent Plan d'action, de donner une vitrine et un élan considérable à un mouvement durable en faveur du rapprochement des cultures. Ces initiatives pourraient inclure, entre autres :

- le débat annuel de haut niveau sur la paix des Nations Unies (21 septembre) ;
- le Forum des dirigeants de l'UNESCO, dans le cadre de la Conférence générale ;
- le Panel de haut niveau sur la paix et le dialogue entre les cultures de l'UNESCO ;
- le Forum annuel de l'Alliance des civilisations ;
- le Congrès triennal des dirigeants des religions mondiales et traditionnelles à Astana ;
- le dialogue euro-arabe soutenu par les commissions nationales ;
- le Forum public mondial annuel « Dialogue des civilisations » à Rhodes ;
- le Forum mondial biennal sur le dialogue interculturel à Bakou ;
- le Forum biennal des jeunes de l'UNESCO ;
- le Forum annuel sur l'image de l'autre du Centre international du Roi Abdallah Ben Abdelaziz pour le dialogue interculturel et interreligieux.

Des initiatives nationales pourront par la suite être ajoutées à cette liste, après le processus de création d'une image de marque pour la Décennie exposé dans la Partie VI.

28. Toutefois, la clé du succès de la Décennie réside dans un engagement effectif de tous les États membres, se traduisant par la mise en place, aux niveaux local et national, d'un environnement favorable permettant à toutes les parties prenantes d'apporter une contribution. Les États membres sont par conséquent encouragés à définir des plans et des stratégies nationaux visant à promouvoir les objectifs de la Décennie, en se fondant sur les principes énoncés dans le présent Plan d'action. Ces outils nationaux permettront d'évaluer et d'exploiter le potentiel de chaque pays à contribuer au dialogue entre les cultures aux niveaux national, régional et mondial. Ils pourront inclure, entre autres :

- des travaux de recherche, sous forme d'enquêtes et d'études nationales évaluant la situation en matière de respect de la diversité au sein de chaque pays sur la base de la législation, des politiques nationales, des programmes/manuels scolaires et des médias. Ces travaux viseront à élaborer d'autres modèles promouvant la cohésion sociale tout en respectant la pluralité des cultures et des religions de la société ainsi que l'ouverture à l'autre. L'efficacité de l'éducation formelle et non formelle à cet égard pourra également être évaluée et améliorée ;
- la formulation de politiques adaptées, qui restera le fondement d'un rapprochement des cultures durable. Il est donc conseillé d'évaluer les politiques actuelles pour observer le degré d'inclusion et le respect de la diversité, en s'appuyant sur les conventions, déclarations et recommandations pertinentes de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication et de l'information. Pour ce faire, des outils importants tels que l'Approche fondée sur les droits de l'homme et la Programmation dans l'optique de la diversité culturelle pourront se révéler très utiles ;

- le renforcement des capacités, qui jouera également un rôle essentiel dans ce cadre en bâtissant une citoyenneté locale effective et en suscitant une aspiration à devenir des citoyens mondiaux responsables, par le biais du développement des aptitudes et des compétences nécessaires pour vivre de manière harmonieuse dans l'environnement multiculturel en mondialisation qui est le nôtre. Il faut par conséquent mobiliser les éducateurs, les universitaires, les intellectuels, les scientifiques et les artistes, les chefs religieux et spirituels, les journalistes, les institutions des droits de l'homme, les associations de femmes et de jeunes, le secteur privé, les médiateurs, les parlementaires et les autorités locales, ainsi que leurs réseaux internationaux respectifs ;
- la promotion de stratégies de partenariat visant à susciter un mouvement endogène en faveur d'une connaissance et d'un respect accrus de la diversité nationale. Les commissions nationales pour l'UNESCO ont une contribution stratégique à apporter à cet égard en associant, en étroite coopération avec les bureaux hors Siège de l'Organisation, les réseaux pertinents de chaires UNESCO, d'instituts de catégories 1 et 2, d'Ambassadeurs de bonne volonté, d'Artistes de l'UNESCO pour la paix, du Réseau du système des écoles associées (réSEAU), de clubs UNESCO et de la société civile ;
- la question du financement, qui pose de multiples problèmes lorsqu'il s'agit de prendre des initiatives dans le cadre d'une décennie. Grâce au Programme de participation de l'Organisation, les États membres pourront décider, chaque année, d'inclure une activité ayant un degré de priorité élevé dans l'enveloppe autorisée au titre de ce fonds. Ceci garantira une participation effective, et fournira en outre un cadre efficace pour l'établissement de rapports sur les activités mises en œuvre par les États membres.

29. Pour élargir la portée et la promotion des idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'Acte constitutif de l'UNESCO et la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est également conseillé de mettre à profit les commémorations des Nations Unies qui se rapportent à la thématique qui nous intéresse, notamment, entre autres, les commémorations et célébrations internationales suivantes : la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste (27 janvier), la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle (1^{re} semaine de février), la Journée mondiale de la radio (13 février), la Journée internationale de la langue maternelle (21 février), les Journées des langues aux Nations Unies (français : 20 mars, chinois : 20 avril, anglais : 23 avril, russe : 6 juin, espagnol : 12 octobre, arabe : 18 décembre), la Journée internationale de la femme (8 mars), la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars), la Journée mondiale de la poésie (21 mars), la Journée internationale du Novruz (21 mars), la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves (25 mars), la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix (6 avril), la Journée internationale des monuments et des sites (18 avril), la Journée internationale du jazz (30 avril), la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai), la Journée internationale des familles (15 mai), la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement (21 mai), la Journée internationale de la diversité biologique (22 mai), la Journée mondiale de la population (11 juillet), la Journée internationale de l'amitié (30 juillet), la Journée internationale des peuples autochtones (9 août), la Journée internationale de la jeunesse (12 août), la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition (23 août), la Journée internationale de la charité (5 septembre), la Journée internationale de l'alphabétisation (8 septembre), la Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (12 septembre), la Journée internationale de la démocratie (15 septembre), la Journée internationale de la paix (21 septembre), la Journée mondiale du tourisme (27 septembre), la Journée internationale de la non-violence (2 octobre), la Journée mondiale de l'alimentation (16 octobre), la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement (10 novembre), la Journée internationale pour la tolérance (16 novembre), la Journée des droits de l'homme (10 décembre), la Journée internationale des migrants (18 décembre), et d'autres décennies et journées nationales pertinentes.

30. Bien que la période actuelle soit marquée par des crises multiples, des ressources extrabudgétaires devront être mobilisées afin de renforcer efficacement la dynamique, la durabilité et le champ d'action de la Décennie et de compléter les travaux engagés au titre du Programme ordinaire (voir annexe II). Pour ce faire, des événements pour les annonces de contribution seront organisés au cours de la Décennie en vue d'encourager le versement de contributions volontaires au compte spécial créé à cette fin par la Directrice générale.

31. En dépit de la difficulté d'évaluer la réalisation des principaux objectifs du Plan d'action, il est nécessaire de tenir compte d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs relatifs à l'impact des initiatives lancées, qui refléteront le niveau d'engagement des États membres et de la société civile en faveur du rapprochement des cultures au quotidien, ce qui passe par l'adoption de plans stratégiques, de feuilles de route, d'outils d'apprentissage ou de mécanismes de sensibilisation (forums, débats ou campagnes publics) dans le but d'édifier des sociétés démocratiques inclusives.

VI. STRATÉGIE DE COMMUNICATION – IMAGE DE MARQUE, VISIBILITÉ ET DURABILITÉ

32. L'UNESCO mettra au point une stratégie de communication consolidée autour de la Décennie internationale, de façon à mettre clairement l'accent sur les buts et objectifs de cette dernière, tout en élaborant un plan de communication bien défini pour aider à mesurer le processus de mise en œuvre et les réalisations obtenues aux niveaux national, régional et mondial. Les différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication seront étudiées dans ce contexte, y compris les réseaux sociaux et la constitution de réseaux, dans le but d'accroître le champ d'action et la visibilité de la Décennie. Un site Web dédié sera conçu, de même que des documents d'appui utiles tels que des brochures et des dépliants contenant des messages clés pour les campagnes de sensibilisation. Des accords spécifiques pourront être conclus avec des entreprises de médias, des stations de radios et des chaînes de télévision publiques et privées, ainsi qu'avec des plates-formes Internet, afin de présenter des exemples de succès individuels et collectifs.

33. L'attribution d'un emblème à la Décennie internationale du rapprochement des cultures constituera une étape essentielle dans le processus de création d'une image de marque. Cet emblème sera inspiré de celui qui avait été utilisé pour l'Année internationale correspondante (2010) et permettra de rendre les activités menées dans ce cadre accessibles et visibles. Des orientations sur les appellations seront formulées – les projets et activités novateurs pourront par exemple être désignés « initiatives phares en faveur du rapprochement des cultures » –, ce qui contribuera à renforcer le travail de fond et à créer un registre de bonnes pratiques à diffuser parmi les États membres, plus précisément par le biais des technologies de l'information et de la communication.

34. En outre, des campagnes mondiales en faveur du rapprochement des cultures seront lancées. Elles s'appuieront sur des actions de communication et seront soutenues par des personnalités publiques éminentes et par des figures et des lieux emblématiques. On encouragera également la réalisation de spots vidéo, l'organisation de concours et de forums de discussion en ligne, ainsi que d'autres initiatives spécifiques de promotion de la diversité et du dialogue interculturel, qui auront les jeunes pour principaux acteurs.

35. En tant qu'organisme chef de file des Nations Unies pour la mise en œuvre de la Décennie, l'UNESCO assurera la liaison avec toutes les parties prenantes compétentes concernées, de manière à assurer une coordination et un partage de l'information efficaces. Ceci permettra également l'élaboration d'un cadre pour l'établissement de rapports, selon lequel tous les acteurs devront régulièrement présenter à l'Organisation les principales réalisations accomplies dans la mise en œuvre de leur engagement en faveur des objectifs du présent Plan d'action. Ces réalisations seront mises en avant dans les rapports périodiques ultérieurs à soumettre aux organes directeurs de l'UNESCO et des Nations Unies concernant la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action.

ANNEXE II

RECENSEMENT INDICATIF DES PROGRAMMES ET INITIATIVES DE L'UNESCO ET DE SES PARTENAIRES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA DÉCENNIE

Cette liste non exhaustive, répartie par secteurs et domaines prioritaires dans lesquels les objectifs du présent Plan d'action pourraient être incorporés, illustre les activités de base de l'UNESCO. Par ailleurs, après approbation du Plan, un certain nombre d'activités phares seront mises au point en utilisant une approche intersectorielle et interdisciplinaire intégrant de nouvelles idées et modalités de mise en œuvre.

Éducation

L'éducation de qualité encourage les valeurs de tolérance et de non-violence, ainsi que la pratique du dialogue interculturel. Les programmes et projets de l'UNESCO qui visent à promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'apprentissage du vivre ensemble favoriseront les objectifs de la Décennie, en tirant parti d'initiatives pertinentes telles que les programmes sur la traite transatlantique des esclaves, l'enseignement des réalités de l'Holocauste ou l'enseignement du respect pour tous. La Décennie pourra être mise en œuvre principalement par le biais des activités et modalités suivantes :

- matériel pédagogique et programmes et projets de formation promouvant la non-violence, la tolérance, la compréhension mutuelle, l'interculturalisme, le multilinguisme, les compétences interculturelles et le dialogue interreligieux ;
- enquêtes sur les programmes et manuels scolaires et universitaires, afin d'encourager et de soutenir la réforme et la révision des politiques éducatives au niveau national ;
- formation des enseignants pour développer leur conscience interculturelle et leur capacité à enseigner les valeurs, comportements et attitudes propices au rapprochement des cultures ;
- éducation au développement durable et aux sociétés inclusives, qui se renforce mutuellement avec le rapprochement des cultures ;
- mise en place de centres de formation et de mécanismes de partage du savoir (par ex. bibliothèques en ligne, centre d'échange culturel dans les universités) ;
- bourses d'étude et de recherche et prix récompensant les travaux importants en recherche interculturelle ;
- enseignement de l'histoire visant à détruire mythes, préjugés et stéréotypes ;
- formations renforçant les capacités interculturelles des professionnels appartenant aux gouvernements et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales ou issus du secteur privé ;
- événements de promotion tels que des prix d'alphabétisation, de l'éducation pour la paix, de la diversité linguistique et de la traduction.

Culture

Dans le domaine de la culture, des instruments normatifs de premier ordre de l'UNESCO relatifs à la protection et la promotion du patrimoine matériel et immatériel (à savoir les Conventions de 1972 et de 2003) et à la diversité des cultures (en particulier la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001 et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des

expressions culturelles de 2005) sont pertinents pour la Décennie. Par ailleurs, des programmes spécifiques tels que le Patrimoine mondial – le projet « Le Patrimoine mondial aux mains des jeunes » –, les histoires générales et régionales, l'initiative mondiale de l'UNESCO intitulée « La culture : un pont vers le développement » et les projets Routes de dialogue – notamment le Projet La route de l'esclave et la Plate-forme en ligne sur les Routes de la soie – serviront de cadres mobilisateurs pour créer/illustrer les liens efficaces entre cultures différentes. La Décennie aura essentiellement vocation à mieux promouvoir le droit à la libre participation à la vie culturelle et à la jouissance de cette dernière, comme énoncé à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Décennie pourra être mise en œuvre, entre autres, par le biais des activités et modalités suivantes :

- conférences, colloques et réunions sur le rôle de la culture, du patrimoine et de la créativité en matière de dialogue interculturel, de dialogue interreligieux, d'interculturalisme, de multiculturalisme, etc. ;
- plates-formes Internet et outils numériques promouvant le rapprochement des cultures, notamment par le biais d'activités interactives et participatives ;
- organisation d'événements, d'expositions et de spectacles culturels, de festivals internationaux, de concours, de semaines culturelles, de jours de la culture et de mois du patrimoine, et facilitation de l'accès à ces manifestations ;
- documents écrits et multimédias, numériques et non numériques, relatifs au patrimoine culturel et à la créativité renforçant le dialogue interculturel, notamment des livres, des enregistrements, des témoignages, des documentaires, des archives, des rapports et des brochures ;
- projets favorisant la compréhension et la connaissance mutuelles des cultures de la diversité, égales en dignité ;
- programmes internationaux promouvant la diversité et les échanges culturels ;
- inclusion du dialogue interculturel dans les politiques culturelles à tous les niveaux ;
- promotion de la coopération et la diplomatie culturelles ;
- promotion du tourisme culturel comme pratique respectueuse de la diversité culturelle et la dignité humaine ;
- campagnes de sensibilisation à l'importance du dialogue interculturel et interreligieux, à la fois dans les médias traditionnels et les nouveaux médias, notamment en faisant appel à des personnalités politiques, artistiques et religieuses éminentes ;
- sensibilisation des journalistes et des créateurs de contenu aux valeurs et principes inhérents au rapprochement des cultures.

Sciences sociales et humaines

L'UNESCO s'efforcera de saisir les possibilités offertes par les sciences sociales et humaines pour réaliser des études de prospective visant à analyser les défis qui émergent dans ses domaines de compétence, en mettant l'accent sur le dialogue interculturel et le rapprochement des cultures. À cet égard, le Programme Gestion des transformations sociales (MOST) participera activement à la mise en application d'une approche prospective, qui fournira une analyse essentielle de certains des principaux défis posés par la mondialisation au rapprochement des peuples et des cultures. Des programmes tels que la Coalition des villes contre le racisme, ainsi que d'autres initiatives de

l'Organisation sur la migration, contribueront à cet effort. La promotion du rapprochement des cultures peut également passer par le sport, qui permet d'apprendre la tolérance, le respect des règles et le respect des autres, en particulier à une époque où il est devenu un facteur d'unification par excellence. En outre, il conviendra d'accorder une attention particulière à l'incidence qu'ont la bioéthique et l'éthique des technologies sur le rapprochement des cultures. Plus précisément, le programme relatif à la bioéthique continuera de contribuer au Plan d'action par l'intermédiaire des travaux du Comité international de bioéthique, en tant qu'instance unique, pluridisciplinaire et multiculturelle ayant vocation à résoudre les problèmes éthiques. La Décennie pourra être mise en œuvre, entre autres, par le biais des activités et modalités suivantes :

- promotion de l'inclusion sociale, en mettant l'accent sur des dispositifs favorisant la mobilité, des projets collaboratifs, les programmes scolaires et les résultats d'apprentissage liés à la responsabilité sociale ;
- internationalisation de la recherche, notamment en vue d'améliorer la connaissance et la compréhension des conditions favorisant le rapprochement des cultures ;
- promotion des droits de l'homme ;
- soutien aux programmes promouvant la diversité culturelle et le respect des droits des migrants et traitant des questions liées aux minorités et aux peuples autochtones.

Communication et information

En ce qui concerne la communication et l'information, il convient de souligner que pour obtenir le respect et la confiance mutuels, il faut bénéficier d'un environnement dans lequel la liberté d'expression est activement soutenue en vue de favoriser le développement, la démocratie et le dialogue. Le rôle des médias est donc essentiel pour le succès de la Décennie, auquel concourra également l'UNESCO, par le biais d'initiatives visant à promouvoir la liberté d'expression, l'initiation aux médias et le dialogue interculturel, le libre accès à des savoirs et à des contenus provenant de diverses sources, ou encore la conservation du patrimoine numérique dans le cadre du Programme Mémoire du monde. En outre, le rôle joué par les programmes des radios communautaires en tant qu'outil utile au rapprochement des cultures devra être pris en considération, notamment pour élargir l'accès aux communautés vivant dans des zones reculées et échanger avec elles. La Décennie pourra être mise en œuvre, entre autres, par le biais des activités et modalités suivantes :

- s'attaquer à la fracture numérique Nord-Sud et autre en vue d'améliorer la libre circulation de l'information à travers les frontières ;
- favoriser un cyberspace multilingue ;
- mobiliser les instituts de catégories 1 et 2 et les chaires UNESCO dans le domaine du dialogue interculturel ;
- inciter les radios communautaires à adapter leurs orientations en matière de programmation afin d'élargir l'inclusion et la participation ;
- renforcer les structures de radios de jeunes pour promouvoir le dialogue interculturel ;
- accompagner les États membres pour qu'ils assurent chaque année la promotion du dialogue interculturel à l'occasion de la Journée mondiale de la radio ;
- favoriser l'élaboration de politiques et de stratégies d'initiation aux médias et à l'information intégrant le dialogue interculturel ;

- concevoir des programmes de formation aux médias pour renforcer les capacités en matière de dialogue interculturel ;
- faire participer des associations de jeunes à des projets d'initiation aux médias et à l'information axés sur la diversité culturelle.

Sciences exactes et naturelles

Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, l'UNESCO souhaite approfondir sa coopération scientifique, y compris dans les régions où la paix est fragile. En ce qui concerne ses programmes spécifiques, elle mettra à profit les activités de promotion de la protection et de l'exploitation durable de l'environnement, de ses ressources et de la biodiversité. Dans ce contexte, il sera utile d'identifier et d'évaluer la façon originale dont les différentes valeurs culturelles, sociales et spirituelles peuvent contribuer à la protection de la Terre et de la vie. Les programmes de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère (MAB) et les Systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS) permettront d'assurer aux communautés locales un rôle plus actif et équitable dans la gestion des ressources et la transmission du savoir entre les générations et au sein de chaque génération. Cela contribuera à l'action menée par l'UNESCO en matière d'éducation au développement durable. Par ailleurs, les aspects pertinents qui se rapportent à l'éthique des sciences – en vue d'une utilisation plus équitable des résultats scientifiques, permettant à tous les êtres humains de jouir pleinement de leurs bénéfices – pourraient être étudiés, dans la mesure où cela pourrait contribuer à réduire les disparités qui créent parfois un clivage entre les sociétés. La Décennie pourra être mise en œuvre, entre autres, par le biais des modalités suivantes :

- organisation de réunions scientifiques, où les chercheurs du monde entier pourront partager leur savoir et leurs expériences, contribuant ainsi au dialogue interculturel ;
- promotion de la coopération dans le domaine de la recherche scientifique dans le but de favoriser le rapprochement des cultures grâce à ses principes universellement acceptés.

Centrer l'action sur les priorités de l'Organisation

Les cadres stratégiques pour la mise en œuvre des priorités de l'UNESCO relatives à l'égalité des genres et à l'Afrique seront également intégrés.

Égalité des genres

Pendant la Décennie, des initiatives pertinentes seront mises au point sur la base du Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres (2014-2021), en mettant l'accent sur des projets axés sur les objectifs suivants :

- intégration de la dimension du genre dans toutes les activités relatives au rapprochement des cultures ;
- lutte contre les violences liées au genre résultant de pratiques culturelles et de croyances religieuses ;
- promotion du rôle et de la contribution des femmes en tant qu'agents du rapprochement des cultures ;
- autonomisation des femmes à travers leur participation libre et égale à la vie culturelle et sociale ;
- renforcement de la participation des femmes aux processus de prise de décision ;

- recherche et programmation sur les meilleures pratiques pour faire participer les femmes et les filles à la vie de la société sous tous ses aspects ;
- utilisation des Indicateurs d'égalité des genres dans les médias de l'UNESCO.

Priorité Afrique

Afin de s'attaquer aux causes des conflits et d'accroître la capacité de résoudre ces derniers par des voies pacifiques, et de promouvoir les valeurs et les pratiques endogènes traditionnelles en Afrique pour parvenir à un vivre ensemble harmonieux, la Décennie mettra à profit le nouvel outil intitulé « La priorité Afrique à l'UNESCO : une stratégie opérationnelle pour sa mise en œuvre, 2014-2021 », en mettant l'accent sur son programme phare 1 : « Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence ». Cet effort favorisera tout particulièrement le rapprochement des cultures dans le cadre de la Décennie, par le biais d'activités visant les objectifs suivants :

- renforcement de la paix et de la non-violence par l'éducation, les plaidoyers, et les médias, y compris les TIC et les réseaux sociaux ;
- développement de l'utilisation du patrimoine et de la créativité contemporaine comme outils de consolidation de la paix par le dialogue ;
- promotion de la coopération scientifique et culturelle aux fins de la gestion des ressources naturelles transfrontières ;
- autonomisation et mobilisation de la jeunesse, des femmes et des hommes en faveur de la consolidation de la démocratie, du développement communautaire et d'une culture de la paix.

S'appuyer sur les thématiques transversales

Jeunesse

Veiller à ce que les jeunes hommes et femmes disposent de moyens d'agir et à ce que leur contribution et leur participation, en tant qu'acteurs principaux du rapprochement des cultures, soient mieux reconnues, et renforcer par là même leur engagement concernant la gouvernance, la programmation, l'élaboration des politiques, le plaidoyer et le suivi. Cet effort prendra appui sur la Stratégie opérationnelle pour la jeunesse de l'UNESCO (2014-2021), et plus particulièrement sur les trois grands axes suivants :

- axe 1 : formulation et révision de politiques avec la participation des jeunes ;
- axe 2 : renforcement des capacités pour la transition vers l'âge adulte ;
- axe 3 : engagement civique, participation démocratique et innovation sociale.

Pendant la Décennie, une attention particulière sera portée à la participation des jeunes femmes et hommes à ce débat mondial, par le biais des actions suivantes :

- faciliter les interactions interculturelles entre les jeunes, y compris au moyen de réunions et d'échanges culturels, tels que le Forum des jeunes de l'UNESCO ;
- élaborer des projets de petites bourses visant à donner des moyens d'agir aux jeunes femmes et hommes et à favoriser leurs échanges, y compris en ligne ;

- renforcer les capacités des jeunes par le bénévolat en faveur de l'instauration de la paix, de la médiation et du dialogue intergénérationnel et interconfessionnel ;
- encourager la participation des jeunes à des programmes de recherche favorisant le dialogue interculturel et interreligieux et l'acquisition de compétences interculturelles ;
- accroître la participation des jeunes à des festivals d'art et de musique ;
- mobiliser le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO et les Clubs UNESCO pour qu'ils s'engagent plus activement dans les thématiques pertinentes à l'égard de la Décennie.

Culture de la paix et développement durable

- La Décennie contribuera à encourager les interactions positives entre paix durable et développement durable, en vue de rapprocher la gouvernance des citoyens. À cet égard, il convient de concevoir l'agenda post-2015 de manière à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, la cohésion sociale, la coexistence pacifique, un fort sentiment d'appartenance aux niveaux local et mondial, renforçant ainsi les capacités locales, nationales, régionales et internationales à faire face aux défis qui se font jour.
- De par le mandat de « pouvoir de persuasion » de l'UNESCO, plusieurs programmes de l'Organisation contribuent au premier pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies : combattre l'extrémisme violent¹. Cet engagement sera renforcé en coopération étroite avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies (CTITF).
- Des efforts particuliers seront déployés en vue de créer des synergies entre le Programme d'action sur une culture de la paix et de la non-violence de l'UNESCO et le Plan d'action de la Décennie, afin qu'ils se renforcent l'un l'autre.

Intervention en situation de post-conflit et de post-catastrophe

L'UNESCO fait face à une demande croissante de la part de ses États membres, qui sollicitent une intervention en cas de situation de post-conflit et de post-catastrophe. Ce domaine d'intervention, particulièrement important pour renforcer le rapprochement des cultures, met l'accent sur cinq axes opérationnels :

- l'éducation en situation d'urgence et de reconstruction ;
- la réduction des risques de catastrophe naturelle ;
- la culture et le patrimoine mondial en situation d'urgence ;
- les médias dans les situations de conflit et de post-conflit ;
- la promotion de l'égalité des genres dans des situations de crise.

¹ A/RES/60/288.

ANNEXE III

LISTE DES PARTIES PRENANTES AYANT RÉPONDU À LA CONSULTATION ORGANISÉE EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR LA DÉCENNIE

États membres et observateurs

Afghanistan, Allemagne, Argentine, Brésil, Cameroun, Chypre, Égypte, Équateur, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Grèce, Hongrie, Iran, Kenya, Koweït, Maurice, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Portugal, République du Kazakhstan, Saint-Siège (observateur), Tunisie, Turkménistan et Ukraine.

Organisations internationales et régionales et programmes, fonds et organismes des Nations Unies

Alliance des civilisations des Nations Unies (UNAOC), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Conseil de l'Europe, Conseil mondial de la paix, Ligue des États arabes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Organisation internationale du Travail (OIT), Secrétariat du Commonwealth.

Organisations non gouvernementales, y compris des institutions universitaires

Association catholique internationale de services pour la jeunesse féminine, Association catholique mondiale pour la communication (SIGNIS), Association chinoise de photographie sur le folklore, Association des universités arabes, Association européenne des enseignants d'histoire (EUROCLIO), Association européenne des étudiants en droit (ELSA), Association internationale des charités (AIC), Association internationale des étudiants en science politique (IAPSS), Association internationale des universités, Association internationale du théâtre amateur (AITA), ATD Quart Monde, B'nai B'rith, Bureau international catholique de l'enfance (BICE), Centre catholique international de coopération (CCIC), Centre international de phonétique appliquée (CIPA), Comité de coordination du service volontaire international (CCSVI), Conseil international de la danse, Conseil international de la préparation à l'enseignement, Conseil international des femmes juives (ICJW), Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels (CIOFF), Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF), Conseil mondial des associations d'éducation comparée (CMAEC), Conseil universitaire pour le Système des Nations Unies (ACUNS), Cultures & Traditions, Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), Fédération internationale des professeurs de langues vivantes (FIPLV), Fédération internationale des universités catholiques, Fédération internationale PEN, Fédération mondiale des associations de guides touristiques (FMAGT), Fondation de l'Asie du Sud (SAF), Fondation Joseph Ki-Zerbo, Fondation Tyr, Friendship Ambassadors Foundation, HOPE 87, Humanité nouvelle, Human Variome Project International Limited, Jeunesse ouvrière chrétienne internationale (JOCI), Office international de l'enseignement catholique (OIEC), Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement (OIDEI), Religions pour la paix, Reporters sans frontières (RSF), Réseau international pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix, Service civil international (SCI), Société internationale pour l'éducation artistique (INSEA), Swaziland National Trust Commission (SNTC), Yachay Wasi.

Chaires UNESCO

Centre UNESCO du Pays basque (Espagne), Chaire UNESCO d'éducation aux droits de l'homme (Université de Magdeburg, Allemagne), Chaire UNESCO d'études comparées des traditions spirituelles (Institut russe pour la recherche culturelle, Russie), Chaire UNESCO en aménagement linguistique et didactique des langues dans les systèmes éducatifs (Université de Mons-Hainaut,

Belgique), Chaire UNESCO en citoyenneté démocratique et liberté culturelle (Universidad de La Rioja, Logroño, Espagne), Chaire UNESCO en communauté rurale, leadership et développement de la jeunesse (Université d'État de Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique), Chaire UNESCO en droits de l'homme et éthique de la coopération internationale (Università degli Studi di Bergamo, Italie), Chaire UNESCO en éducation comparée (Université de Hong Kong), Chaire UNESCO « Mémoire, cultures et interculturalité » (Université catholique de Lyon, France), Chaire UNESCO pour la promotion de la culture de la paix et des droits de l'homme (Université du Mali, Mali), Chaire UNESCO pour le multiculturalisme dans la formation des enseignants (Université Beit Berl, Israël), Chaire UNESCO pour le pluralisme religieux et la paix (Université de Bologne, Italie), Chaire UNESCO sur la paix (Université de Manipal, Inde), Chaire UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie et la paix (Université de Padoue, Italie), Chaire UNESCO sur les études transculturelles, le dialogue interreligieux et la paix (Université de l'Oregon, États-Unis d'Amérique).